

Fiche technique

PUMA[®] EXTRA

**Graminicide organique spécifique de postlevée
Pour le blé, l'orge, l'épeautre, le seigle, le triticale et les gazons**

Matière active: 69 g/l fenoxaprop-P-éthyl

Formulation: EW emulsion de type aqueux

EMPLOI:

BLÉ, ORGE, SEIGLE, TRITICALE, ÉPEAUTRE:

Dosage: 1,2 l/ha

En post-levée, du stade 3 feuilles au stade 1 noeud de la céréale (stades BBCH 13-31). Ne pas appliquer en automne. 1 traitement par culture au maximum.

Les adventices doivent être levées au moment de l'application. L'efficacité du produit sera optimale lorsque les mauvaises herbes sont en phase de croissance active.

Ne pas traiter avec **PUMA EXTRA** durant le repos végétatif, lors de périodes de gel durable, lors de forts écarts de température entre le jour et la nuit et par sécheresse extrême.

La matière active Fenoxaprop-P-éthyl étant très peu soluble dans l'eau, **PUMA EXTRA** est très résistant aux intempéries. Dès que la pellicule de bouillie de pulvérisation est sèche (environ 3 heures), l'efficacité du produit ne peut plus être influencée par des précipitations.

Ne pas traiter l'avoine avec PUMA EXTRA!

GAZONS DE SPORT ET D'ORNEMENT:

Dosage: 1,0 l/ha
resp. 0,1-0,15 % avec la boille à dos

Dosage sur nouveaux semis ou sursemis:
6-8 ml dans 5 à 10 l d'eau pour 100m². Première application au plus tôt après la 3^{ème} tonte.

Dosage sur des gazons adultes:
10-12 ml dans 5 à 10 l d'eau pour 100m².

Combattre les millets au printemps ou en été lorsqu'ils sont en période de croissance active. Ne pas traiter avec des températures supérieures à 25 °C, ni des gazons mouillés ou encore humides. Ne pas traiter lorsque les températures sont régulièrement en dessous de 6 °C ou lorsque l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est grand. Effectuer 2 applications par an sur les gazons adultes par forte pression de millets. Un premier en mai, puis en deuxième en juin.

Après l'application, ne plus tondre le gazon pendant les 7-10 jours qui suivent. **PUMA EXTRA** lutte contre les millets entre les stades 2 à 3 feuilles jusqu'au tallage avec succès. Dès l'épiaison du millet, l'efficacité n'est que partielle mais leur croissance sera stoppée.

Les différents agrostis (*Agrostis* sp.) sont sensibles à la matière active fenoxaprop-P-éthyl.

Ne pas utiliser dans les jardins familiaux.

SPECTRE D'EFFICACITE:

Très bien à bien combattues:

agrostis jouet du vent	pâturin commun
digitaires	sétaire glauque
folle avoine	vulpin des champs
panic pied-de-coq	

MISCIBILITE:

PUMA EXTRA est miscible avec **BiPlay SX**, **Hoestar**, **Sprinter**, **Starane XL** et **Cycocel extra**.

Les applications d'herbicides hormonaux auront lieu au plus tard une semaine avant ou au plus tôt une semaine après le traitement avec **PUMA EXTRA**. Lors de l'emploi dans les gazons, **PUMA EXTRA** doit être traité seul.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CULTURES DE REMPLACEMENT:

Vu que **PUMA EXTRA** ne possède aucune action racinaire et qu'il est rapidement transformé dans le sol en éléments biologiques inactifs, il n'existe aucune restriction dans le choix des cultures lors d'une rotation normale ou lors d'une rompuée précoce.

CONDITION PROTECTION DE L'UTILISATEUR:

Céréales: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Gazons d'ornement et terrains de sport: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

MODE D'ACTION:

La matière active **Fenoxaprop-P-éthyl** est absorbée par la partie épigée des monocotylédones adventices et est ensuite transloquée par le flux de sève dans les méristèmes situés dans les racines ou les feuilles. Alors l'acide libre Fenoxaprop apparaît rapidement dans la plante par hydrolyse de la matière active. Il inhibe la biosynthèse des acides gras. Par la suite, la formation des membranes cellulaires dans les régions méristématiques des graminées adventices est entravée. Ceci conduit finalement au dépérissement des mauvaises herbes.

Fenoxaprop-P-éthyl est, grâce à l'aide d'un safe-ner (ou antidote), parfaitement compatible avec les cultures de blé, seigle, triticales, orge et épeautre. La formulation de **PUMA EXTRA** possède des caractéristiques catalytiques qui accélèrent la transformation de la matière active en produits de dégradation inactifs dans le blé, le seigle, le triticales, l'orge et l'épeautre. Les céréales ne sont ainsi pas endommagées par la matière active.

EMBALLAGES: Bouteilles de 1 l
Cartons de 10 x 1 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: danger

Mentions de danger:

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer des-
sèchement ou gerçures de la peau.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation
pour éviter les risques pour la santé hu-
maine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou
son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/ un équi-
pement de protection des yeux/ du vi-
sage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cuta-
née: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une
installation d'élimination des déchets
agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Bayer Groupe



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch